

Double licence Droit et Histoire de l'art

Règlement des examens

Approuvé par la commission de la formation et de la vie universitaire le 15 octobre 2019

Approuvé par la commission de la formation et de la vie universitaire le 23 juin 2020

Modalités de contrôle des connaissances

1. Le principe d'un double diplôme exige que les UE de chaque discipline fassent l'objet d'une évaluation indépendante. En effet, l'obtention de la Licence de Droit de Paris II, d'une part, et de la Licence de Sorbonne Université, d'autre part, sont indépendantes.

La moyenne de chaque UE est établie sur 20.

En droit, les coefficients de la licence droit de Paris II s'appliquent : les UEF sont affectées du coefficient 2 et les UEC du coefficient 1.

Dans chaque discipline, la moyenne générale sur 20 obtenue à l'année d'études est calculée à partir des moyennes des UE composant chaque année d'études de la discipline.

Le contrôle des connaissances dans une discipline est régi par les règles en vigueur dans l'université où elle est enseignée pour les dispositions autres que celles prévues par le présent règlement.

En cas d'insuffisance de la moyenne générale dans une UE, les notes supérieures à la moyenne sont définitivement acquises dans les matières enseignées à Sorbonne Université et à Paris II.

2. Les matières des UE « fondamentaux » d'histoire de l'art assorties de TD sont sanctionnées par le contrôle continu (pour 40% de la note globale) et par une épreuve d'examen à la fin de chaque semestre (pour 60% de la note globale) : écrit de 3 heures pour les trois matières aux semestres 1 et 2 ; aux semestres 3 et 4 écrits de 3 heures et aux semestres 5 et 6 écrit de 4 heures dans les quatre matières qui forment l'offre de formation.

3. Les matières des UE « Fondamentaux » de droit faisant l'objet de travaux dirigés sont sanctionnées à la fois par le contrôle continu (50% en 1^{ère} et 2^e années, 1/3 en 3^e année) et par une épreuve d'examen écrit de 3 heures à la fin de chaque semestre (pour 50% de la note en 1^{ère} et 2^e années, 2/3 en 3^e année). Les matières ne faisant pas l'objet de travaux dirigés sont sanctionnées par une épreuve orale ou une épreuve écrite de 1h30.

4. Les matières des UE « complémentaires » feront l'objet pour l'anglais d'un contrôle continu et pour les autres matières d'un examen oral ou d'une épreuve écrite de 1h30.

Les étudiants suivront l'enseignement de la seconde langue facultative soit à Sorbonne Université, soit à Paris II selon les modalités d'organisation prévues par les deux universités.

Les points obtenus au titre des enseignements facultatifs s'ajoutent au total des points obtenus dans l'UEC et non à la moyenne de l'UEC.

En première année de Licence l'atelier de professionnalisation juridique peut donner lieu à l'attribution de 2 points supplémentaires.

Au titre de *Current Legal Issues*, un maximum de 2 points peut être attribué à chaque semestre de chaque année de la licence en droit (en première année, uniquement au second semestre). L'épreuve prend la forme d'un QCM d'une durée de 1h30. Les étudiants qui souhaitent se présenter au QCM doivent s'inscrire préalablement à l'examen. Les points supplémentaires s'ajoutent au total des points obtenus dans l'UEC

5. La session de rattrapage a lieu, dans chaque discipline, et pour les deux semestres de l'année, en septembre/octobre. Lors de cette session, il n'y a pas de report du contrôle continu dans le calcul de la note : celui-ci se fait sur la base de la seule note obtenue à l'examen écrit ou oral.

Par dérogation à cette disposition, pour les matières composées uniquement de travaux dirigés et faisant l'objet uniquement de notes de contrôle continu, les notes de contrôle continu sont conservées.

Les points supplémentaires obtenus à la 1^{ère} session au titre des enseignements facultatifs (langues, sports, atelier de professionnalisation) sont définitivement acquis, quels qu'ils soient.
En cas d'échec à l'issue de la session de rattrapage, le redoublement dans le double cursus n'est pas admis sauf cas de force majeure.

L'étudiant a cependant la possibilité de redoubler dans l'une des deux licences de son choix du double cursus.

Départ à l'étranger

Le départ à l'étranger est facultatif. Pour l'étudiant qui souhaite effectuer un séjour dans une université étrangère, le séjour sera d'un semestre, le premier de la troisième année de la Licence selon les modalités du programme Erasmus. Des dérogations à titre exceptionnel pourront être accordées pour ceux désirant partir au deuxième semestre ou à l'année. Les étudiants suivent dans l'établissement partenaire des cours dans l'une des deux disciplines en fonction de leur université de départ. Ils peuvent bénéficier d'un enseignement à distance dans la discipline qui ne fait pas l'objet du séjour à l'étranger si l'université d'origine le propose. Au retour, le cas échéant, les étudiants passent les examens semestriels de la discipline qui n'a pas fait l'objet du séjour à l'étranger.

Les étudiants qui doivent passer la seconde session de la deuxième année de Licence ne peuvent partir à l'étranger en troisième année de Licence. Ils effectueront l'intégralité de leur troisième année à Paris avec le double cursus prévu

Réorientation/Passerelles

A la fin du premier semestre de la première année, l'étudiant pourra se réorienter vers la Licence simple de Droit ou la Licence simple d'Histoire de l'art.

Jusqu'à la fin de la deuxième année, l'étudiant souhaitant renoncer à la double Licence pour s'intégrer au cursus d'une seule des deux disciplines formant celle-ci, aura la possibilité de le faire si les résultats obtenus dans les fondamentaux de la discipline choisie et dans les UE « complémentaires et transversaux » sont égaux ou supérieurs à la moyenne, sous réserve de l'application de la règle de compensation énoncée au § 1 du chapitre « Modalités de contrôle des connaissances ».

En cas d'abandon du double cursus, l'étudiant qui choisit de s'inscrire en Licence Droit cursus classique alors qu'il n'a pas validé dans sa totalité la partie droit de la Licence double cursus, doit passer toutes les matières de la Licence en Droit cursus classique à l'exception des matières qu'il a déjà validées.

1^{ère} année double licence Droit et Histoire de l'art

1^{er} semestre

UEHA1 fondamentaux Histoire de l'Art 1, 12 ECTS

- Mondes de l'Antiquité classique, note/20
- Mondes Médiévaux, note/20
- Mondes de la Méditerranée orientale, note/20
- Travaux dirigés, note/20

Moyenne UE/20

UED1 fondamentaux Droit 1, 12 ECTS

- Introduction à l'étude du droit et du droit civil, note/20
- Droit constitutionnel 1, note/20
- Introduction historique au droit, note/10

Moyenne UE/20 coef 2

UEC1 complémentaires et transversaux, 6 ECTS

- Institutions judiciaires, institutions administratives, note/10
- Anglais, note/10

2^e semestre

UEHA2 Fondamentaux d'Histoire de l'Art 2 (13 semaines d'enseignement), 12 ECTS

- Mondes modernes, note/20
- Mondes Contemporains, note/20
- Mondes Asiatiques, note/20
- Travaux dirigés, note/20

Moyenne UE/20

UED2 Fondamentaux Droit 2, 12 ECTS

- Droit civil, note/20
- Droit constitutionnel 2, note/20
- Relations internationales, note/10

Moyenne UE/20 coef 2

UEC2 complémentaires et transversaux 2, 6 ECTS

- Histoire du droit et des institutions, note/10
- Anglais, CCAC/10

Moyenne UE/20 coef 1

Enseignements facultatifs (jusqu'à 3 points supplémentaires en UEC)

- Latin et latin juridique ou 2^e langue vivante (*points rattachés à UEC2*)
- Atelier de professionnalisation juridique (*points rattachés à UEC2*)
- Sport (*points rattachés à UEC1*)

Total ECTS : 60

2^{ème} année double licence Droit et Histoire de l'art

1^{er} semestre

UEHA3 Fondamentaux Histoire de l'Art, 12 ECTS

- Mondes de l'Antiquité classique (Grèce, Rome, Paléochrétien), note/20
- Mondes médiévaux (Roman, Gothique), note/20
- Enseignements complémentaires (Egypte, Islam, Proche-Orient, Préhispanique), note/20
- Enseignements additionnels d'histoire de l'art (au choix dans l'offre du semestre), note/20

Moyenne UE/20

UED3 Fondamentaux Droit (12 semaines cours magistraux + 10 semaines TD) 142h30, 12 ECTS

- Droit civil (les obligations), note/20
- Droit administratif, note/20
- Droit pénal, note/10

Moyenne UE/20 coef 2

UEC3 Complémentaires et transversaux : 52h 30, 6 ECTS

- Histoire des institutions politiques et sociales de l'Antiquité, note/10

ou

- Histoire du droit des obligations, note/10

ou

- Droit des affaires, note/10
- Anglais, note/10

Moyenne UE/20 coef 1

2^e semestre

UEHA4 Fondamentaux Histoire de l'Art (13 semaines d'enseignement), 12 ECTS

- Mondes Modernes (Renaissance, Occident Moderne), note/20
- Mondes Contemporains (XIX^e, XX^e), note/20
- Enseignements complémentaires (Extrême-Orient, Archéologie industrielle), note/20
- Enseignements additionnels d'histoire de l'art (au choix dans l'offre du semestre), note/20

Moyenne UE/20

UED4 Fondamentaux Droit, 12 ECTS

- Droit civil (les obligations), note/20
- Droit administratif, note/20
- Principes généraux du droit européen, note/10

Moyenne UE/20 coef 2

UEC4 complémentaires et transversaux : 52h30, 6 ECTS

- Introduction au droit de la communication, note/10
- Anglais, note/10

Moyenne UE/20coef 1

Enseignements facultatifs :

- Latin et latin juridique ou 2^e langue vivante (*points rattachés à UEC4*)
- Atelier : informatique (*points rattachés à UEC4*)
- Sport (*points rattachés à UEC3*)

Total ECTS : 60

3^{ème} année double licence Droit et Histoire de l'art

1^{er} semestre

UEHA5 Fondamentaux Histoire de l'Art, 12 ECTS

- Deux enseignements au choix parmi les fondamentaux (Antique, Médiéval, Moderne, Contemporain), note/20
- Un enseignement complémentaire (Egypte, Islam, Proche-Orient, Préhispanique), note/20
- Un enseignement spécifique (Arts décoratifs, Patrimoine, Histoire de l'Art), note/20

Moyenne UE/20

UED5 fondamentaux Droit 1, 12 ECTS

- Droit civil 1 (droit des contrats spéciaux), note /30
- Procédure civile, note/30
- Droit des affaires 1, note/10

ou

- Droit de l'Union européenne 1 (Droit institutionnel), note/10

ou

- Droit international public 1, note/10

Moyenne UE/20 coef 2

UEC5 complémentaires et transversaux 1, 6 ECTS

- Anglais, note/10
- Histoire du droit de la famille, note/10
- Philosophie du droit, note/10

ou

- L'une des deux matières non prises en fondamentaux 1, note/10

ou

- Droit du travail 1 (relations individuelles de travail), note/10

Moyenne UE/20 coef 1

2^e semestre

UEHA 6 Fondamentaux Histoire de l'Art 2, 12 ECTS

- Deux enseignements au choix parmi les fondamentaux (Médiéval, Moderne, Contemporain), note/20

- Un enseignement spécialisé (Antique, Islam, Proche-Orient, Asie, Préhispanique, Archéologie industrielle), note/20
- Un enseignement spécifique (Arts décoratifs, Patrimoine, Histoire des techniques artistiques), note/20

Moyenne UE/20

UED6 fondamentaux droit 2, 12ECTS

- Droit administratif des biens, note/30
- Droit civil 2 (droit de la famille), note /30
- Droit de l'Union européenne 2 **, note/10

ou

- Droit des affaires 2** ou Droit des libertés fondamentales, note/10

Moyenne UE/20 coef 2

UEC6 complémentaires et transversaux 2, 6 ECTS

- Anglais ; note/10
- L'une des deux matières non prises en fondamentaux 2, note/10
- Droit du travail 2 (relations collectives de travail) **, note/10

ou

- Droit fiscal, note/10

Moyenne UE/20 coef 1

Enseignements facultatifs (Jusqu'à 3 points suppl. en UEC)

- Latin et latin juridique ou 2^e langue vivante (*points rattachés à UEC6*)
- Atelier de professionnalisation juridique (*points rattachés à UEC6*)
- Sport (*points rattachés à l'UEC5*)

*** cours ouverts aux seuls étudiants qui ont choisi les cours ayant le même intitulé au premier semestre*